



M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE

RÉSEAU DE VOIES CYCLABLES

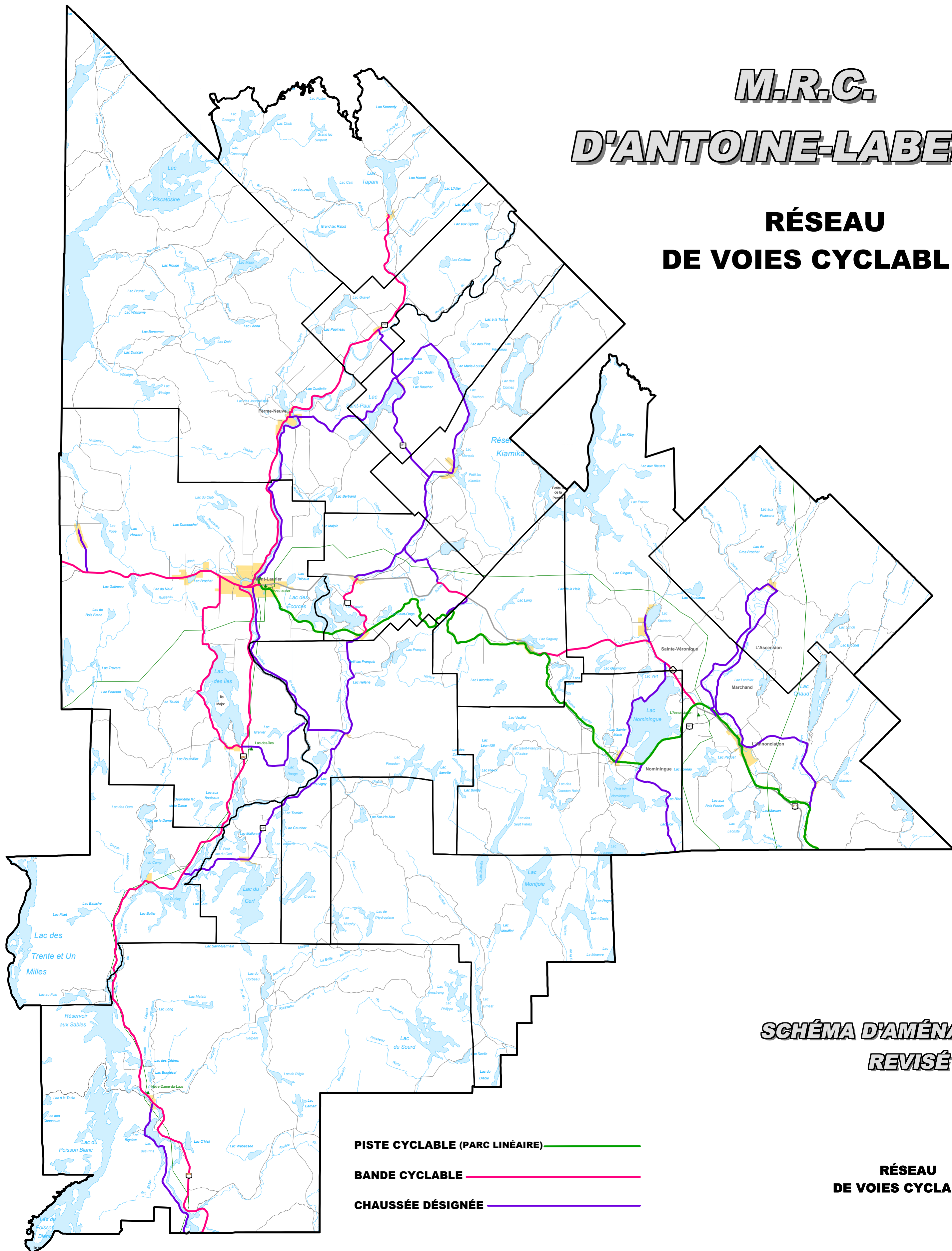


SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT REVISÉ

RÉSEAU DE VOIES CYCLABLES

ANNEXE VII

Ce plan fait partie intégrante de règlement n° 283

Il remplace et modifie l'annexe 5 du règlement 200

Entré en vigueur le 12 novembre 2004

ANNEXE N° 5
du Schéma d'aménagement révisé

André Brunet
Préfet

Pierre Borduas
Secrétaire-Trésorier

LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
D'ANTOINE-LABELLE

MODIFICATION APPORTÉE PAR LE RÈGLEMENT:		
No	Date d'entrée en vigueur	Certifié par:
283	Reformule numérique 2004-11-12	André Brunet, Préfet Pierre Borduas, Sec.-Trés.

RÉALISATION: SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
CARTOGRAPHIE: GINETTE MANN
SOURCE: BDTA
ÉCHELLE: 1:250 000

